

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 06503

Société : RAM

AS269

Actif

Pensionné(e)

Autre : RETRAITE - RAM

Nom & Prénom : DIANE MOHAMED

Date de naissance : 01/01/1961

Adresse : H29, Bd Abdelhak Bouicha, Casablanca

Tél. : 06.61.455773

Total des frais engagés : 1840,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 10/02/2023

Nom et prénom du malade : DIANE ADAM

Age : 63 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Vue clé reflet

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 01/03/2023

Signature de l'adhérent(e) : 01/03/2023



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/10/23	G.		200 MX	Dr. Abdelhak B. Ophtalmologue 10, Rue Allal Ben Abdallah Casablanca Tél: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE L'ESPACIAUTÉ Chimie en Pharmacie Docteur M. Désiré - Fax: 05 22 65 03 94 Boulevard El Alia, Casablanca Tél: 05 22 65 20 20	10/10/23	140,00

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	
Dr. Tawfiq AL TAWFIQ Avenue Mohamed V Télé: 05 23 71 36 86	10/10/23					150,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
		</		



OPTIC AL TAWFIK

kisariat Al Nakhil N° 23 Avenue Mohamed V

Tél : 05 23 72 86 71

Email : adnelbouayadi@gmail.com

Settat le : 22/02/2023

Facture

0000976

MR : DIANA 21 Am

Ordonnance de M. le Docteur Abdell Hak Boualata

N° de nomenclature Corespondants
à la prescription

V Loin	OD = AXE CYL SPH
	OG = AXE CYL SPH
V Prés	OD = AXE CYL SPH
	OG = AXE CYL SPH

Add

Fournitures

Verres 2000

Montures 2000

Total H.T

TVA

Total TTC

Arrêtée la présente Facture à la somme de 4000

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA
TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشطة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين-عدسة الاتصال-الليزر-انجيوغرافي
عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

زنقة علال بن عبد الله-الطريق الأول - الدار البيضاء
05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72
الهاتف:

Casablancale الدار البيضاء في

Enfant DIANE Adam

Casablanca, le vendredi 10 février 2023

UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE :

DE LOIN Organiques INCASSABLES

Oeil Droit : (170° -0,25)

Oeil Gauche : (180° -0,25)

Dr. Abdelhak BOUCHTA
Oncophthalmologiste
70, Rue Allal Ben Abdellah 1^{er} Etage
Casablanca
Tel : 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

OPTICAL TAWFIK
ADNANE EL BOUAYADI
Kisariat Ain Nakhil N°23
Avenue Mohamed V Settat
Tel: 05.23.71.86.77

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الاختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طب الحول-عدسة الاتصال-الليزر-انجيوغرافي
عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

70 . زنقة علال بن عبد الله- الطابق الأول - الدار البيضاء
الهاتف: 05 22 47 14 72 / 05 22 47 33 45

Casablancale ٢٥/٢٤/٢٣ الدار البيضاء في

1 mm only

NO. 20

11 MIXTEARS

$\begin{matrix} 3 & \times 3 \\ 1 & \end{matrix}$

SV

PHARMACIE DES FACULTES
DU CHAMP DE L'AMBABLI
94, Boulevard My Dries 1er - Casablanca
Tél.: 0522 86 02 25
Fax: 0522 86 02 25

LTT



Dr. Abdelhak BOUCHTA
Ophthalmologist
70, Rue Alal Ben Abdellah 1^{er} Etage
Casablanca
Tél : 05 22 47 33 45 / 05 92 47 14 72